

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 28 Août 2015

L'an deux mil quinze, le 28 août à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents :

Mesdames GOUEDARD Marie-Hélène, PANNEQUIN Ophélie, DUPUIS Françoise, GATARD Anaïs.
Messieurs FRACHET Claude, CLOUZEAU Michel, BLANDUREL Raymond, GRAS Ludwig, DECROIX Pierre-François.

Absents excusés :

CALMUS Audrey, WEGMANN Mylène.
SURREL Stéphane qui donne pouvoir à FLAUX Ophélie.
VANHOVE Roland qui donne pouvoir à FRACHET Claude.

Absent non excusé : MAQUAIRE Nicolas

Secrétaire de séance : GATARD Anaïs

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2015.
- 2) Encaissement du chèque de l'assurance (sinistre garderie).
- 3) Décision Modification pour le paiement du sinistre
 - avec en Dépense au 61522 pour 12 489.90 Euros
 - avec en Recette au 7788 pour 12 489.90 Euros
- 4) Délibération pour le recensement des longueurs de voirie communale à définir (Dotation 2017).
- 5) Délibération pour la redevance d'Occupation du Domaine Public GRDF 2015
- 6) Délibération pour les travaux d'Accessibilité à la Mairie pour les personnes à Mobilité Réduite (Devis de l'entreprise Taffineau 89110 Aillant sur Tholon du 31/07/2015).
- 7) Questions Diverses.

1/- Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2015.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/- Encaissement du chèque de l'assurance pour le sinistre de la garderie.

L'encaissement du chèque reçu de l'assurance d'un montant de 12 489.90 Euros, pour le sinistre de la garderie, est accepté à l'unanimité des membres présents.

3/- Décision Modificative pour le paiement du Sinistre de la Garderie.

Monsieur Yannick VILLAIN, Maire, explique qu'il est nécessaire de modifier le budget « Commune » comme suit, à savoir :- En Recette, au compte 7788 → + 12 489.90 Euros.

- En Dépense, au compte 61522 → - 12 489.90 Euros.

Les membres présents acceptent les modifications.

4/- Recensement des longueurs de voirie communale à définir pour la dotation 2017.

Monsieur Yannick VILLAIN, Maire, informe les membres présents du Conseil Municipal qu'après avoir contacté Monsieur MAURY de la DDT, il ressort qu'il y ait 22,788 kms de longueurs de voies communales recensées.

Tous les membres présents en ont pris acte.

5/- Redevance pour l'occupation provisoire du Domaine Public

Monsieur Yannick VILLAIN, Maire, propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente. Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application, à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ; que la redevance due au titre de 2015 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le montant de la recette s'élève donc à 506.77 Euros arrondi à 507.00 Euros pour 2015.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance provisoire d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

6/- Travaux d'Accessibilité à la Mairie pour les personnes à Mobilité Réduite.

Monsieur Yannick VILLAIN, Maire, indique que plusieurs entreprises ont été contactées et que seules deux ont répondu : l'entreprise Expression Verte (89380 Appoigny) et l'entreprise TAFFINEAU (89110 Aillant-Sur-Tholon).

Après examen, le devis présenté par l'entreprise TAFFINEAU est retenu, et tous les conseillers présents donnent leur accord pour que ce devis soit accepté (pour un montant H.T. de 10 227,49 euros soit un montant T.T.C. de 12 272,99 Euros) et que les travaux soient programmés.

Une demande de Subvention sera adressée au Conseil Départemental ultérieurement..

7/- Affaires et Questions Diverses

Monsieur Yannick VILLAIN, Maire, informe Le Conseil Municipal :

- Et donne lecture des différents mails reçus du Conseil Départemental suite à la visite de Monsieur MOCQUOT, Technicien Territorial du Conseil Départemental de l'Yonne, ATR de Joigny avec Monsieur Claude FRACHET en date du vendredi 21 août dernier concernant le problème de vitesse sur la D3.

Des séparateurs de voies pour atténuer le problème de la vitesse sur la D3 seront mis en place au cours du mois de septembre 2015.

- Que dans le cadre de son Contrat Emploi Formation Avenir, Mme Loren CHARPENTIER souhaite effectuer une formation au CNED pour passer son CAP Petite Enfance et le concours d'A.T.S.E.M. pour une durée de 850 heures et pour un coût total de 1097 Euros. Mme Charpentier demande une participation de la commune pour le financement. Tous les membres présents acceptent à l'unanimité de prendre en charge la totalité du financement pour cette formation.
- Que le contrat à durée déterminée de Morvan SEIGNÉ est arrivé à échéance fin août 2015 et que le jeune ne souhaite pas le reconduire. Il est donc nécessaire de recruter une autre personne et propose de prendre un jeune en CAE (contrat Avenir) ce qui nous permettra de percevoir des aides de l'Etat. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la création de ce contrat Avenir et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.
- Que Le Centre Loisirs du mois de juillet 2015 a eu une bonne fréquentation, à savoir :
 - 34 enfants ont fréquentés le Centre de Loisirs,
 - 11 avec le forfait à 3 semaines,
 - 04 qu'avec le forfait à la semaine
 - 19 avec le forfait à la semaine et/ou à la journée.
- Que la garderie a été fréquentée par 19 enfants du 06 au 24 juillet 2015.
- Qu'un contrôle de l'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports a eu lieu le Lundi 20 juillet 2015, et que le compte rendu de cette inspection, très positif, ne fait apparaître qu'un manque d'affichage sur le lieu de présence des enfants cet après-midi là (en sortie à l'aire de jeux) et, la non réalisation d'un exercice d'évacuation incendie. Celui-ci sera prévu durant le prochain Centre de Loisirs (Eté 2016).
- Que Monsieur et Madame Jean-Christophe PETIT, 2 Route Neuve à La Petite Celle, font Don d'un Piano Droit référence Gaveau des années 1900 à la mairie pour les enfants fréquentant les NAP.

Madame Marie-Hélène GOUEDARD informe le Conseil Municipal :

- Que la Commission des Impôts Directs s'est réunie en date du 19 Août dernier dans le but d'émettre un avis concernant les deux parcelles (AC137 et AC142) pour lesquelles la procédure des « Biens sans Maîtres » est en cours. La commission ayant rendu un avis favorable, un arrêté municipal sera pris dans les prochains jours et affiché durant 6 mois. Au terme de ce délai, si aucun propriétaire ne s'est manifesté et si la préfecture ne met pas d'opposition, les parcelles deviendront de plein droit propriété de la commune. A ce jour, le coût de cette procédure a été de 48.00 euros.
- Que le Cimetière contient 200 tombes échues et/ou en état d'abandon. Les procédures de reprise de ces concessions sont longues et très coûteuses lorsqu'elles sont menées à leur terme normal : la relève des corps et la suppression des monuments. Jusqu'à ce jour, les procédures de reprises initiées par les précédents élus n'ont quasi jamais été menées à terme depuis la création du cimetière. Une étude est en cours afin de définir les options possibles (en régie, par une société extérieure, par la CCJ ?) et leur coût. Le conseil sera informé des résultats de cette étude.

La CAUE (Conseil en Urbanisme et Environnement) est venu nous rendre visite le 21 juillet et un paysagiste est passé le 18 août 2015 pour donner des conseils pour l'aménagement du cimetière.

- Sur la présentation des SEPTembre 2015 au Foyer Communal :
- **Le Lundi 7** ➔ Apéro Compost à 19h30
 - **Le Jeudi 17** ➔ ½ Journée technique à l'attention des élus et agents communaux pour « l'entretien des cimetières sans produits phytosanitaires ».
 - **Le Dimanche 27** ➔ DE 6h à 18h BRIC A BRAC et VIDE JARDINS
 - **Du 17 au 27 Septembre** ➔ de 17h30 à 19h Exposition de photos de l'artiste Jean-Claude GARNIER sur le thème « cimetières du monde)

Monsieur Yannick VILLAIN, Maire, rajoute que :

- Entre 85 et 88 enfants feront leur rentrée au Groupe Scolaire Michel MASSA.
- Tout est en ordre concernant l'Aire de Jeux de Loivre, place de l'Erable.

La Séance est levée à 20h15.